

# Le guide DU TRI

TOUT SAVOIR SUR LA COLLECTE DANS LES COËVRONS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
COEVRONS

Nos habitudes alimentaires et nos modes de vie ont des conséquences directes sur l'augmentation du volume des déchets.

Ensemble, mobilisons-nous pour réduire la quantité de déchets produits dans les Coëvrans et augmenter le recyclage de nos emballages. Des gestes simples permettent de lutter contre la pollution liée au transport, à l'élimination de nos déchets et au captage des matières premières.

Ce guide vous accompagnera au quotidien pour vous donner toutes les informations nécessaires à la bonne pratique du tri dans les Coëvrans.



**RÉGIS LEFEUVRE**

**Vice-président de la Communauté de communes des Coëvrans en charge de l'Environnement**

## SOMMAIRE

<b>Réduire vos déchets</b> .....	<b>3</b>
Jardiner au naturel.....	3
Dites non à la publicité.....	4
Stop au gaspillage alimentaire.....	5
Pensez au réemploi.....	6
Faites réparer vos objets.....	7
<b>Collecter vos déchets</b> .....	<b>7</b>
<b>Les déchèteries</b> .....	<b>11</b>

# RÉDUIRE VOS DÉCHETS

## Jardiner au naturel



### LE PAILLAGE

Valorisez vos déchets de végétaux en utilisant la technique du paillage. Après un broyage à la tondeuse, utilisez le paillis pour votre sol et vos cultures ou alimentez votre composteur en matière sèche.

### LES AVANTAGES DU PAILLAGE

- Évite l'installation d'herbes indésirables
- Empêche la pollution de l'eau en contournant l'utilisation de produits phytosanitaires
- Retient l'eau en été
- Protège la terre des agressions
- Se transforme en humus
- Favorise le développement de la faune et de la flore



### LE SAVIEZ-VOUS ?

1 paillage équivaut à 5 arrosages.





## LE COMPOSTAGE

Réduire le volume de votre poubelle, c'est possible ! **Nourrissez votre sol naturellement** en compostant vos déchets de jardin et de cuisine : épluchures de fruits et légumes, restes de repas, croûtes de fromage, filtres et marc de café, feuilles...

### LES 4 RÈGLES D'OR DU COMPOSTAGE

- Alimenter régulièrement votre composteur
- Equilibrer des matières sèches et humides
- Aérer en surface votre compost
- Surveiller l'humidité

*Pour plus de précisions, consultez notre guide du compostage sur [www.coevrons.fr](http://www.coevrons.fr)*

La Communauté de communes des Coëvrons met à disposition des habitants des composteurs moyennant une participation financière de 25 € pour un composteur de 320 L, 30 € pour un composteur de 445 L et 45 € pour un composteur de 800 L.



### DES BIO-SEAUX DISTRIBUÉS GRATUITEMENT

Compagnon du composteur, ce bio-seau vous permet de stocker proprement vos biodéchets à la maison avant de les déposer à l'extérieur, dans un composteur ou un espace dédié. Demandez-le auprès du service déchets au 02 43 66 32 00.

## Dites NON à la publicité

Réduisez vos déchets papier en apposant un autocollant **Stop pub** sur votre boîte aux lettres !  
Ils sont disponibles dans toutes les mairies des Coëvrons.

**Vous diminuerez votre quantité de déchets de 40 kg/an.**



# STOP au gaspillage alimentaire

La nourriture est une dépense importante dans le budget des ménages et la produire nécessite d'importantes ressources : espaces agricoles, énergies, eau... Or, un rapport (*Situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2019 - FAO*) a révélé qu'un tiers de la nourriture mondiale est gaspillée ou perdue.

## LES ASTUCES POUR DIRE STOP AU GASPILLAGE

### Avant les courses

- Je vérifie le contenu de mes placards, de mon réfrigérateur et je fais une liste de mes achats.

### Pendant les courses

- J'ajuste mes quantités à mes besoins, je fais attention aux dates limites de consommation.

### Après les courses

- Je range à l'avant du réfrigérateur les produits qui doivent être consommés le plus rapidement. Je cuisine la bonne portion et réutilise les restes s'il y en a.

## SAVOIR LIRE LES ÉTIQUETTES

**DDM : Date de Durabilité Minimale**  
(À consommer de préférence avant le...)  
Après cette date, le produit n'est pas périmé. Il est sans danger, mais peut avoir perdu certaines de ses qualités (nutritives, gustatives...).

**DLC : Date Limite de Consommation**  
(À consommer jusqu'au...)  
Après cette date, le produit est périmé et non consommable.

## LES BONS GESTES

- Acheter en quantité adaptée
- Respecter la chaîne du froid
- Bien lire les étiquettes et faire la différence entre DLC et DDM
- Congeler pour conserver plus longtemps les aliments
- Accommoder les restes

## LE SAVIEZ-VOUS ?



En moyenne, 20 kg/an/personne de déchets alimentaires sont jetés, dont 7 kg de produits encore emballés. Les 13 kg restants proviennent de restes de repas, de fruits et de légumes abîmés.

## Pensez au réemploi



**Des bornes Le Relais**, installées dans les Coëvrans vous permettent de déposer vos textiles, linges de maison, articles de maroquinerie et chaussures dont vous n'avez plus besoin, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs, les chaussures liées par paire, dans des sacs fermés.

**A noter** : Suite à l'afflux de dons, la filière du réemploi du textile connaît des difficultés de collecte. Si la borne est pleine, merci de ne pas déposer vos dons par terre et de reporter votre dépôt. Exposés aux intempéries, les vêtements ne pourront plus être réutilisés ni recyclés. Pour rappel, tout objet déposé au pied d'un conteneur constitue un dépôt sauvage.

### COMMENT ÉVITER DE PRODUIRE DES DÉCHETS TEXTILES ?

Éviter la production de déchets, ça se joue dès l'achat ! S'offrir des vêtements de bonne qualité (neufs ou d'occasion) et pouvoir les essayer, ça change tout ! Votre garde-robe est fatiguée ? Pensez aussi aux petites réparations : recoudre une petite déchirure, changer la braguette d'un jean, faire réparer le talon d'une bottine... Grâce au « Bonus Réparation », vous pouvez même obtenir des réductions sur les frais de réparation de vos textiles, chaussures et articles de maroquinerie.

**+ d'infos** : [refashion.fr/bonus-reparation](http://refashion.fr/bonus-reparation)

*+ d'infos*

sur la filière de recyclage des textiles  
et sur l'emplacement des bornes sur [www.lafibredutri.fr](http://www.lafibredutri.fr)

**Des conteneurs Emmaüs** sont installés dans les déchèteries de Bais, Évron, Montsûrs et Sainte-Suzanne-et-Chammes pour que vous puissiez y déposer les objets en bon état dont vous n'avez plus l'utilité : livres, mobilier, jouets, électroménager, équipement de jardinage, de bricolage...

Retrouvez aussi un conteneur destiné au **Grenier d'Étic** à la déchèterie d'Évron.

## Faites réparer vos objets

Pour **réaliser des économies et limiter le gaspillage**, n'hésitez pas à remettre en état vos objets.

Demandez des devis auprès de professionnels, prenez contact avec des associations... cela vous permettra de soutenir l'économie locale et de réduire l'impact environnemental.

+ d'infos : [www.coevrons.fr](http://www.coevrons.fr)

.....

## COLLECTER VOS DÉCHETS

### Le recyclage



La **collecte des déchets recyclables** (emballages, papiers, verre) est réalisée en apport volontaire dans toutes les communes des Coëvrons avec des espaces aménagés.

Les déchets recyclables sont à déposer en vrac et non en sac.

### POURQUOI VALORISER SES DÉCHETS ?

.....

**Lutter contre la pollution** : une fois vos emballages triés, le recyclage permet de réutiliser leur matière afin de produire de nouveaux objets. Ce système limite la pollution de l'air, de l'eau et des sols due à l'extraction des ressources naturelles nécessaires à la production de matières premières, à leur transport et aux étapes de fabrication du produit fini.

**Réaliser des économies** : vos emballages ont de la valeur ! Une fois triés, ils sont collectés, apportés en centre de tri et séparés par famille de matériaux. La revente de vos emballages participe également au financement du service de collecte et de gestion des déchets de la Communauté de communes des Coëvrons.



### LE SAVIEZ-VOUS ?

**105 kg / habitant de déchets recyclables ont été collectés en 2024.**

# LES EMBALLAGES



**Briques alimentaires**



**Emballages en métal**



**Bouteilles et flacons en plastique**



**Tous les autres emballages en plastique**

## INTERDITS

- Déchets dangereux même vides : pots de peinture, white spirit, produits phytosanitaires...
- Déchets imbriqués
- Textiles
- Emballages non vidés
- Bouteilles de gaz
- Emballages en bois : boîtes de camembert...



# LES PAPIERS



**Emballages  
et cartonnnettes**



**Journaux et magazines**



**Annuaire et catalogues**



**Courriers, lettres  
et autres papiers**

## INTERDITS

- Papiers gras et imbibés
- Mouchoirs et essuie-tout
- Tirages photos



Les dépôts au pied des conteneurs et/ou dépôts sauvages sont strictement interdits. Pour rappel, l'article R635-8 du Code Pénal fait état des peines encourues dans un tel cas d'infraction, à savoir que « Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5<sup>ème</sup> classe (jusqu'à 1 500 €) le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, [...] soit des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit [...]. Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit. »

## LE VERRE

### Bouteilles en verre



### Pots et bocaux en verre

## INTERDITS

- Couvertres en plastique ou en métal
- Vaisselle en verre et en porcelaine
- Miroirs



## LES AUTRES DÉCHETS

C'est dans le conteneur des ordures ménagères.



- Pots de fleur, objets en plastique
- Protections hygiéniques, couches
- Essuie tout, mouchoirs jetables

Les habitants déposent leurs ordures ménagères dans les espaces aménagés au cœur des communes. Les dépôts au pied des conteneurs et/ou dépôts sauvages sont **strictement interdits** sous peine d'amende (déchets verts, électroménager...).



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Les Coëvrans subventionnent l'achat de couches et de protections hygiéniques lavables.  
En savoir plus sur [www.coevrans.fr](http://www.coevrans.fr).

# LES DÉCHÈTERIES

Vous êtes en possession de déchets non recyclables qui ne sont pas acceptés dans votre bac d'ordures ménagères ? **Déposez-les en déchèteries !**



Bois non traité



Déchets dangereux



Déchets verts



Équipements électriques et électroniques



Tout-venant



Petit tout-venant incinérable



Gravats



Meubles



Réemploi



Cartons



Ferraille



Sports, loisirs, bricolage, jardinage

## LES DÉCHETS ISSUS DES PRODUITS D'ENTRETIEN, DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE

**Dangereux pour notre santé et notre environnement, ces déchets ne vont pas à la poubelle ni dans les canalisations.** Ils doivent **IMPÉRATIVEMENT** être déposés en déchèterie, si possible dans leurs emballages d'origine. Pour éviter toute erreur de collecte, reportez-vous à l'étiquette figurant sur le produit. Des pictogrammes signalent leur niveau de dangerosité.

## LES AMPOULES

Recyclables à 90 %, les ampoules doivent être déposées en déchèterie ou rapportées en magasin. Elles sont ensuite prises en charge par Recylum, l'éco-organisme à but non lucratif qui organise la collecte et le recyclage des ampoules usagées en France. Celui-ci est intégralement financé par l'éco-contribution que chacun paye en achetant une ampoule neuve.



Ampoule fluo-compacte



Ampoule à LED



Tube fluorescent

*+ d'infos*

sur les filières de tri

[www.eco-mobilier.fr](http://www.eco-mobilier.fr) • [www.ecodds.com](http://www.ecodds.com) • [www.ecologic-france.com](http://www.ecologic-france.com)



## LE SAVIEZ-VOUS ?

**Les déchets de soins infectieux et les médicaments sont à déposer à la pharmacie.**

## Horaires d'ouverture des déchèteries

### BAIS

ZA de l'Aubrière  
Tél. 02 43 69 33 24

- **Lundi, mercredi et vendredi**  
de 13h30 à 17h\*
- **Samedi**  
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h\*

### ÉVRON

ZI des Maltières  
Tél. 02 43 01 93 66

- **Lundi, jeudi, vendredi et samedi**  
de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
- **Mardi et mercredi**  
de 13h30 à 18h

### MONTSÛRS

ZA de l'Antinière  
Tél. 02 43 02 60 77

- **Lundi et samedi**  
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h\*
- **Mercredi et vendredi**  
de 13h30 à 17h\*

### SAINTE-SUZANNE-ET-CHAMMES

Le Bois du Montil - Chammes  
Tél. 02 43 01 41 21

- **Lundi, mercredi, jeudi, vendredi**  
de 13h30 à 17h\*
- **Samedi**  
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h\*

\*Jusqu'à 18h du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre.

En cas de fortes chaleurs, les horaires  
sont susceptibles d'évoluer.

Pour connaître les points de  
collecte les plus proches de  
votre domicile, consultez le site  
internet de la Communauté de  
communes des Coëvrons :

[www.coevrons.fr](http://www.coevrons.fr)

+ d'infos

Service Valorisation des déchets  
Espace Coëvrons  
2 avenue Raoul Vadepiet  
Châtres-la-Forêt  
53600 EVRON  
02 43 66 32 00  
[dechets@coevrons.fr](mailto:dechets@coevrons.fr)  
[www.coevrons.fr](http://www.coevrons.fr)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COEVRONS

